

COMMUNE DE

LURE

PLAN LOCAL D'URBANISME

5. ANNEXES

5.2. Annexes sanitaires

Notice des réseaux et déchets.

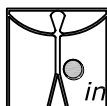
REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

P i è c e n ° 5.2.4

Arrêté par délibération du Conseil
Communautaire : 11.01.2011

Approuvé par délibération du Conseil
Communautaire : 13.12.2011

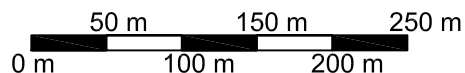
INITIATIVE Aménagement et Développement



initiative

Siège social : 4, Passage Jules Dider - 70000 VESOUL
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
Initiativead@wanadoo.fr

Tél : 03.81.83.53.29
initiativead25@orange.fr



Plan cadastral actualisé : Octobre 2010

ANNEXES SANITAIRES.

Généralités.

La commune de Lure se localise à l'Est du département de la Haute-Saône. Elle est située sur le passage de la voie ferrée Paris - Bâle et de la R.N. 19, axe routier majeur (liaison Paris, Belfort, la Suisse).

D'un point de vue géographique, la zone d'étude se situe au sein de la plaine alluviale de l'Ognon.

1. L'alimentation en eau potable.

L'alimentation en eau potable de la commune est assurée en régie et déléguée à VEOLIA.

La commune de LURE est alimentée en eau par les Sources du Mont du Vannes vers Melisey et les puits de St Germain sur la commune de St Germain.

L'eau issue du captage fait l'objet d'un traitement de stérilisation au chlore gazeux avant distribution. Une reminéralisation est également effectuée sur l'eau issue du captage de Saint-Germain afin de neutraliser le pH trop acide de l'eau.

Le débit des captages est de 70 m³/h pour le captage de Saint-Germain.

Aucune ressource en eau destinée à la consommation d'eau potable n'est localisée sur la commune, de même qu'aucun périmètre de protection de captages.

L'approvisionnement en eau est suffisant toute l'année et aucun problème particulier n'est signalé.

D'après les relevés de consommation fournis, la consommation d'eau potable a été de 678 961 m³ en 2007, dont :

- domestiques : 400 125 m³ (59 %)
- industriels : 178 029 m³ (26 %)
- clients collectifs : 38 510 m³ (6 %)
- autres collectivités : 38 958 m³ (6 %)
- bâtiments communaux : 22 682 m³ (3 %)
- appareils publics : 657 m³ (0.1 %)

La consommation domestique moyenne s'élève à environ 131 litres / jour / habitant.

2. L'assainissement.

A. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La ville de Lure est majoritairement desservie par un réseau unitaire.

Les lotissements sont desservis par des réseaux séparatifs, de même que les zones d'activités et quelques rues de la ville (avenue Jean Jaurès, Boulevard de Franche-Comté, ...).

Le réseau est géré par un délégataire (Veolia).

La ville de Lure dispose actuellement d'une station d'épuration de type boues activées à aération prolongée mise en service en 1995. Elle est située à l'ouest de la ville, rue de la Reigne.

Dans ce cadre LURE est adhérente au Syndicat Intercommunal pour la Gestion et l'Exploitation de l'Usine de Dépollution de Lure (SIGEUD) qui exploite la station d'épuration.

La station d'épuration de Lure est de type boue activée à aération prolongée. Elle est dimensionnée pour une charge polluante de 27 000 EH et un débit entrant de 6 450 m³/j. Le rejet se fait dans la Reigne qui traverse le site de traitement.

La station collecte les eaux usées de Lure, Magny-Vernois, Malbouhans et Vouhenans ainsi que 5 communes du Syndicat du Fays (Roye, Frotey-les-Lure, La Côte, Saint-Germain et Froideterre).

La filière d'épuration est composée :

- des pré-traitements (dégrillage, dessablage et déshuilage),
- d'épuration biologique par boues activées,
- d'un traitement concomitant du phosphore (par injection de chlorure ferrique dans le bassin d'aération).

La filière de traitement des boues est composée de :

- l'épaississement,
- la déshydratation,
- la valorisation agricole ou mise en décharge.

Les eaux usées après traitement sont rejetées dans la Reigne.

Les futures zones constructibles seront raccordées à la station d'épuration qui possède une capacité de traitement suffisante.

En effet, les constructions ou installations nouvelles doivent être raccordées au réseau public d'assainissement selon la réglementation en vigueur.

Toutefois, l'évacuation des eaux non domestiques peut être soumise à un pré-traitement, si les effluents rejetés ne sont pas compatibles avec le mode de traitement de la station d'épuration.

En application de la Loi sur l'Eau de 1992, la commune de Lure a décidé d'entreprendre en 2010, la réalisation d'un schéma directeur intercommunal d'assainissement et le dossier de mise à l'enquête publique du zonage d'assainissement.

L'étude a été validée et les données sont issues du rapport de phase 3 « schéma directeur d'assainissement » - année 2010.

Ce diagnostic a permis d'identifier les différents problèmes sur la commune et de définir un zonage d'assainissement.

Le bilan effectué en juillet 2008 sur la station d'épuration donne les conclusions suivantes :

- débits : les deux débitmètres (entrée et sortie) doivent être recalibrés ;
- préleveurs : relever le débit exact transité durant les prélèvements ;
- analyses : bon fonctionnement épuratoire ;
- manuel ou le respect de la procédure d'autocontrôle : rien à signaler.

Des travaux ont été effectués suite aux dysfonctionnements mis en évidence par l'étude diagnostique, notamment :

- rue Colomb,
- bassin du Mortard,
- rue du Magny.

B. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Une liste fournie par la CGE dénombrait 92 installations d'assainissement non collectif sur la commune de Lure. Après mise à jour en parallèle du plan et des données de la mairie, on dénombre 139 habitations disposant ou devant disposer d'une installation autonome.

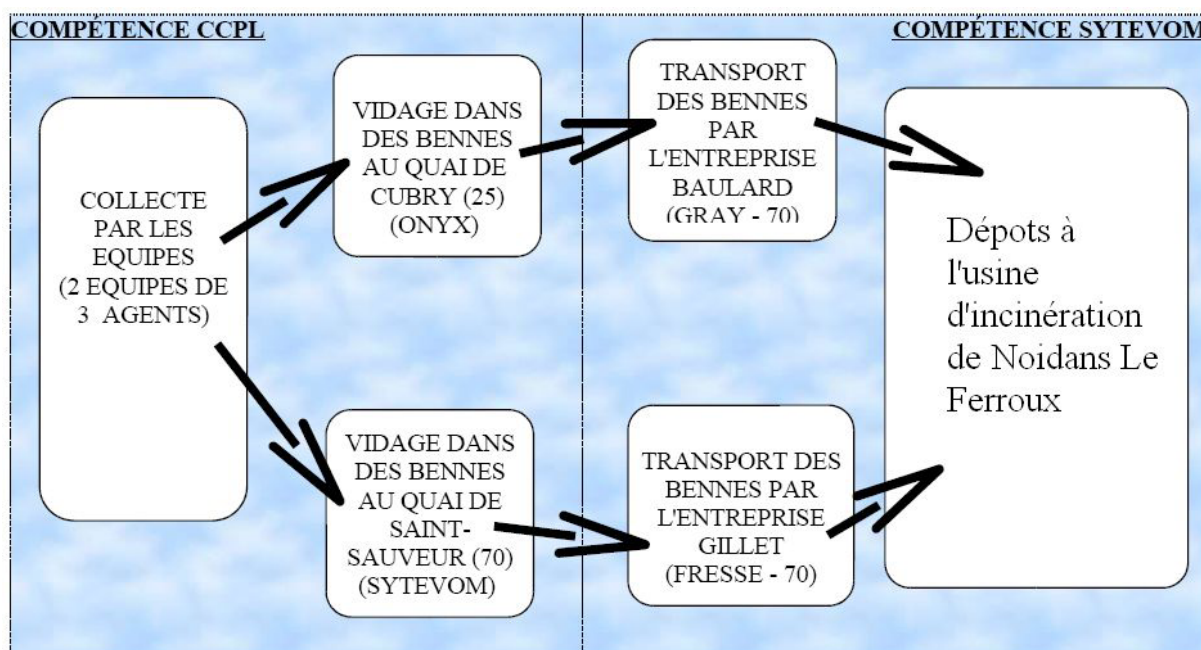
Le prochain zonage d'assainissement en cours d'élaboration classera ces zones en assainissement non collectif.

3. Les ordures ménagères

C'est la Communauté de Communes du Pays de Lure qui a la charge de la collecte des déchets ménagers de par sa compétence.

Les équipes de la CCPL assure la collecte au porte- à porte de 20 communes de la CCPL hormis Magny-Danigon et Vy Les Lure.

La collecte est assurée par la CCPL 2 fois par semaine sur LURE.



La CCPL a confié l'élimination et la valorisation des déchets collectés au SYTEVOM auquel elle est adhérente. Les déchets collectés sont acheminés vers l'usine d'incinération de Noidans-les-Ferroux.

La CCPL collecte 12.700 tonnes de déchets par an sur l'ensemble des communes.

Bacs :

Tous les foyers des communes sont équipés en bacs à ordures ménagères

	Nombre de Bacs	Litrage total (m3)
Lure	3 400	700
Communes	3 300	600
Total	6 700	1 300

Les bacs sont gérés en régie :

- depuis le début de l'année 2005 pour les 19 communes (hors Lure, Magny-Danigon, et Vy Les Lure) ;
- depuis Septembre 2005 sur Lure.

Cette gestion consiste • :

- Commander les bacs et pièces détachées (consultations, commandes, stock, ...) ;
- Pour les 20 communes : mettre à disposition (livrer le cas échéant) aux Maires ;
- Pour Lure : livrer sur place (réparer le cas échéant) chez les particuliers (ceux-ci téléphonant directement à la CCPL) ;
- Faire signer la convention de mise à disposition + le règlement de collecte.

Points d'Apport Volontaire :

L'entretien des abords des PAV est réalisé par la CCPL à raison de 2 demi-journée par semaine.

Sur le territoire de la Communauté de communes sont installés 149 conteneurs. Ces conteneurs sont mixtes (papiers, cartons et flacons plastiques) ou verre.

Nombre de PAV (hors Magny Danigon) :

	Verre	Mixte
Communes	47	47
Lure	26	29
Total	73	76
Total	149	

Les autres apports volontaires sont à faire à la déchetterie de Lure (Zone d'Activité des Cloyes). Les déchets issus du tri sont ensuite acheminés vers le centre de valorisation de Noidans-le-Ferroux.

Encombrants :

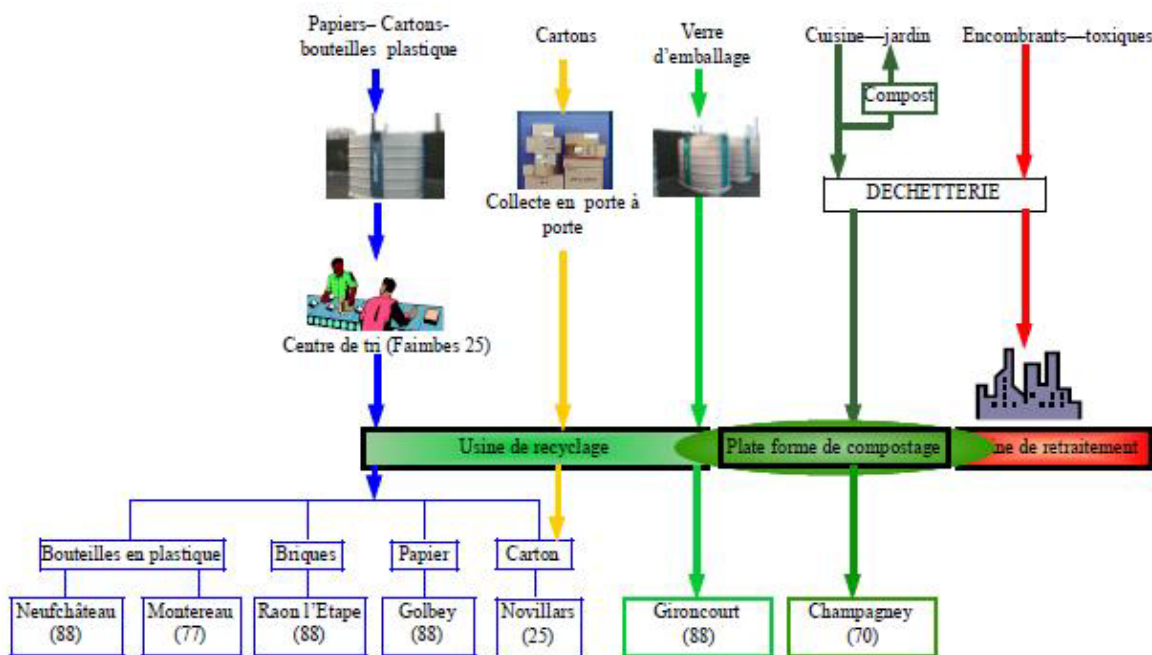
Sur la ville de Lure, la collecte des encombrants, est effectuée en porte à porte après une inscription téléphonique auprès des services techniques de Lure.

Cette collecte a lieu tous les 4e mercredi de chaque mois.

Tri sélectif :

La collecte en porte à porte concerne les papiers/cartons de 9 communes, soit 11 995 habitants pour l'année 2008.

Elle s'effectue les jeudis à raison d'une fois / mois dans chaque commune et de deux fois par semaine chez les artisans/commerçants de Lure.



Récapitulatif des Tonnages

	<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
<u>ORDURES MENAGERES</u>						
Tonnes	4 770	4 810	4 600	4 579	4 666	4 538

<u>PAPIERS/CARTONS AU PORTE-A-PORTE</u>						
Particuliers (tonnes)	240	195	235	243	96	Voir déchetterie
Professionnels (tonnes)					240	260

<u>PAV (HORS MAGNY DANIGON)</u>						
Verre (tonnes)	695	707	707	743	722	523
Mixte (tonnes)	331	370	431	467	508	711